REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

DECRET Nº 70/344 du 2/II/70
Portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution du 30 Décembre 1969;
VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais ;
VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de Chancellerie.

DECRETE :

ARTICLE IER : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais :

AU GRADE DE COMMANDEUR :

Monsieur MOMBONGO Auguste, Ambassadeur de la République Populaire du Congo auprès de la République du - G A B O N

Monsieur MAKOUANGOU Antoine, Ambassadeur de la République Populaire du Congo auprès du Royaume d'Ethiopie

Monsieur OKYEMBA MORLENDE, Ambassadeur de la République Populaire du Congo auprès de la République de Chine

AU GRADE D'OFFICIER :

Monsieur LOUNDA Jean-Baptiste, Chargé d'Affaires a.i. de la République Populaire du Congo auprès de la République Socialiste de Bulgarie

Monsieur TCHIBOTA Appolinaire, Chargé d'Affaires a.i. de la République Populaire du Congo auprès de l'Etat d'Israël

Monsieur GALLOUO BOCQUET, Chargé d'Affaires de la République Populaire du Congo auprès de la République de Cuba

Monsieur GAMBICKY Allexandre, Chargé d'Affaires a.i. de la République Populaire du Congo auprès de la République Fédérale d'Allemagne

Monsieur SINIBAGUY Mollet, Représentant à la Légation de la République Populaire du Congo auprès de la République Démocratique d'Allemande.

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent décret sera publié au journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

FAIT à BRAZZAVILLE, le 2 NOVEMBRE 1970

CHEF DE BATAILLON Marien N'GOUABI.-